

Message du Concile des évêques de l'Église orthodoxe serbe au sujet du Saint et Grand Concile, à tous les Primats et Saints-Synodes des Églises orthodoxes locales

Le site de l'Église orthodoxe serbe a maintenant publié le message du Concile de ses évêques, daté du 7 juin/25 mai 2016, et envoyé à tous les Primats et Saints-Synodes des Églises orthodoxes locales, au sujet du Concile panorthodoxe. Ce message précédait la lettre synodale au Patriarche Bartholomée <http://orthodoxie.com/lettre-synodale-de-leglise-orthodoxe-serbe-a-s-s-le-patriarche-oecumenique-mgr-bartholomee-avec-copie-a-tous-les-primats-des-eglises-orthodoxes-et-leurs-saints-synodes/> Nous publions ci-dessous le texte de ce message in extenso.

« Message du Saint Concile des Évêques de l'Église orthodoxe serbe à l'occasion de la convocation du Saint et Grand Concile en Crète, qui aura lieu en la fête de Pentecôte, du 17 au 27 juin de cette année

N°62/164

À Belgrade, le 25 mai 2016

Message du Saint Concile des Évêques de l'Église orthodoxe serbe aux Primats et Saints-Synodes des Églises orthodoxes locales

Durant les jours de la plus joyeuse des fêtes chrétiennes, qui emplit chaque homme et toute la création du sens catholique et de la bonne nouvelle du salut en Christ, nous saluons la convocation des Églises orthodoxes autocéphale au Saint et Grand Concile qui, si Dieu le veut, sera tenu à l'Académie orthodoxe de Crète pour la Pentecôte, du 17 au 26 juin 2016.

Réfléchissant au cours de la session conciliaire de notre Église locale sur ce Saint et Grand Concile, dans l'amour fraternel, avec responsabilité et de grands espoirs, nous avons rappelé à nous-mêmes et aux autres que l'Église orthodoxe est un Concile [une assemblée], convoqué par Dieu dans le Christ et inspiré par Son Esprit, comme cela était le cas avec le Concile des saints apôtres, qui pour guide avait les paroles : « Il a plu à l'Esprit Saint et à nous » (Actes XV,28). Nous nous réjouissons du commencement du Saint et Grand Concile en la fête de la Descente du Saint-Esprit, parce qu'il est et doit être un événement de la communion (κοινωνία) des Églises, venant du Saint-Esprit, de la Pentecôte. Rassemblés pour « glorifier d'une même voix le Tout-saint Esprit », nous croyons que, là où est l'Église, est l'Esprit de Dieu ; et où est l'Esprit de Dieu, là est l'Église et toute grâce, et l'Esprit est vérité » (St Irénée de Lyon, Contre les hérésies 3,2,4,1).

Ayant cette conscience de la grandeur et l'importance du Concile, nous nous demandons avec une crainte sacrée si le prochain Concile remplit les critères et est à la mesure des véritables Conciles de l'histoire de l'Église orthodoxe. Nous nous demandons également si le Concile exprimera l'unité de l'Église du Christ dans l'Esprit Saint, pour la gloire de Dieu le Père, cette unité que nous témoignons constamment et que nous invoquons dans la sainte Liturgie. « Ayant demandé l'unité de la foi et la communion du Saint-Esprit... ». Rappelons-nous aussi que : cette unité est l'unité concrète à l'image de la Sainte Trinité (Jn 17,21), l'unité du Corps du Christ, « par la bienveillance du Père... dans la communion de l'Esprit Saint » ». C'est l'unité dans le Seul Christ comme Seul et Unique Chef du corps divino-humain de l'Église comme Maison du Père, Demeure de l'Esprit Saint et Corps du Christ Sauveur. Approfondissant nos pensées et nos sentiments au sujet du futur Concile, nous nous demandons avec de bonnes raisons si, et dans quelle mesure, le Concile préparé exprime l'Église Une, Sainte, Catholique et Apostolique (comme nous le confessons dans le Credo). Aussi, conscient de l'importance historique de ce Grand Concile pour le témoignage et la mission de l'Église orthodoxe dans le monde contemporain, le saint Concile des évêques de l'Église orthodoxe serbe présente aux Primats et Saints-Synodes des Églises locales orthodoxes ses positions au sujet du contenu des thèmes et du règlement sur le fonctionnement du Saint et Grand Concile, comme suit :

1. En ce qui concerne la question du Règlement de l'organisation des travaux du Saint et Grand Concile qui a été adopté, nous considérons qu'il introduit une pratique inconnue des Conciles de l'Église orthodoxe qui ont eu lieu jusqu'à maintenant, principalement à cause de l'imparité et de l'inégalité de tous les évêques au Concile. Nous ne reconnaissons pas en lui la Tradition séculaire vivante et conciliaire de convocation, de présidence, de tenue et de conduite du Concile. Nul, dans l'histoire, n'a ordonné à l'avance et prescrit au Concile un règlement de travail, mais c'est le Saint Concile lui-même qui établissait celui-ci dans un esprit conciliaire. On pourrait avoir l'impression qu'en soulignant certains « droits » de convocation et de présidence, le Concile est du ressort d'un seul homme, fût-il le premier. Or le saint apôtre Paul recommande : « rivalisez d'estime réciproque » (Rom. XII,10). Étant donné que c'est par ce règlement qu'est prévu à l'avance et contrôlé le travail conciliaire, peu d'espace sera laissé à la liberté des membres du Concile dans l'Esprit Saint pour ce que les apôtres ont exprimé par ces paroles : « Il a plu à l'Esprit Saint et à nous » (Actes des Apôtres, XV, 28).

2. Les faiblesses mentionnées de ce règlement nous amènent à la question du rôle et du statut des évêques au Concile. Les évêques, au Concile, sont-ils des participants ou des observateurs ? Hormis la limitation injustifiée du nombre des participants au Concile, nous considérons qu'il est également injustifié que tous les évêques n'aient pas le droit de vote. Nous croyons que le droit de vote n'est pas

opposé au principe proclamé de consensus (qui, comme le veut la règle, précède la consultation) et nous soutenons que par un vote libre et responsable des évêques il ne serait pas porté atteinte au témoignage unanime de l'Église orthodoxe à la gloire de Dieu glorifié dans la Trinité. La Tradition conciliaire de l'Église Une sous-entend le droit de vote de chaque évêque au Concile, que celui-ci soit régional ou universel. Ce Concile est l'occasion que le grand nombre des Églises Locales (la majorité d'entre elles) se manifeste pour la joie de l'Église Mère – l'Église du trône primatial de Constantinople – et aussi de la Mère de toutes les Églises, l'Église de Sion (le patriarcat de Jérusalem, ndt).

3. Étant donné que la question de la communion entre les Églises autocéphales est d'importance décisive pour la mission de l'Église orthodoxe dans le monde, nous considérons qu'il est nécessaire que soit examiné le thème de l'autocéphalie, ce sur quoi notre Église a constamment insisté. Ce Concile a suffisamment de motifs théologiques et pastoraux pour constater qu'il existe aujourd'hui quatorze Églises autocéphales et que cela est suffisant pour que l'on confirme leur statut. En outre, le thème de l'autocéphalie a été élaboré en détails par les préparations conciliaires jusqu'à maintenant, de même que le mode de sa proclamation, à l'exception de la procédure de sa signature. Aussi, il est tout à fait justifié et cohérent que ce qui a été travaillé et élaboré pendant des décennies soit précisément adopté et proclamé au Saint et Grand Concile.

4. En confessant l'unité et la Tradition conciliaire ininterrompue de l'Église orthodoxe, nous considérons qu'il n'est pas exact d'affirmer que, dans l'Église orthodoxe, il n'y a pas eu de conciles pendant de longs siècles ; à savoir que dans les siècles plus récents nous n'aurions tenu aucun Concile panorthodoxe ou général. Ayant en vue leur importance dogmatico-ecclésiologique et leur reconnaissance par toute l'Orthodoxie, notre Église locale propose que la signification universelle du saint Concile de 879/889, qui s'est tenu à l'époque de saint Photius de Constantinople, de même que le Concile hésychaste de 1351, soient confirmés. En proposant la reconnaissance conciliaire de ces saints Conciles, nous avons à l'esprit cette parole de saint Maxime le Confesseur : « La pieuse règle de l'Église connaît comme Conciles saints et confirmés ceux que la justesse des dogmes a confirmés ».

5. Dans l'esprit de la décision de toutes les très saintes Églises orthodoxes locales selon laquelle chacune d'entre elles est appelée à participer activement et constamment à l'événement conciliaire de l'Église, nous exprimons la position selon laquelle six des textes préparés sont fondamentalement bons, mais nécessitent d'être complétés et retravaillés afin qu'ils correspondent aux exigences de la vie et de la mission de l'Église. Le texte sur « La mission de l'Église dans le monde contemporain » doit être enrichi par l'Évangile, c'est-à-dire par les dimensions sotériologiques et cosmologiques du salut et, pour ce qui concerne le texte concernant « Les relations avec le reste du monde chrétien », nous considérons que

la position extrêmement condescendante envers les autres religions ne doit pas étouffer la conscience de la nécessité d'évangélisation de ce monde. Nous soulignons qu'il faut résoudre la question de la diaspora conciliairement, par concertation et un consensus panorthodoxe, sous la présidence du Primat constantinopolitain, mais avec la participation à niveau égal des autres évêques occupant les trônes primatiaux, les Primats orthodoxes et de leurs saints Conciles.

Naturellement, et ce n'est pas la moindre chose : Le Saint et Grand Concile de l'Église orthodoxe est l'appel à la pénitence de tous, conformément au message du Christ : « Les temps sont accomplis : le règne de Dieu est tout proche. Convertissez-vous et croyez à l'Évangile. » (Marc I, 15). Ainsi, ce Saint et Grand Concile de l'Église orthodoxe sera un renouvellement et la confirmation de la foi vivante, véritable et salvifique, « transmise aux saints une fois pour toutes » (Jude 3) et confirmera l'universalité (œcuménicité) de l'Orthodoxie dans le temps et dans l'espace, car « Jésus Christ, hier et aujourd'hui, est le même, Il l'est pour l'éternité » (Hébr. XIII,8) ».

Traduit pour www.orthodoxie.com

Source : http://www.spc.rs/sr/o_svetom_velikom_saboru_pravoslavne_crkve